

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE RENOUELEMENT D'INSCRIPTION
SUR LA LISTE EUROTOX DES TOXICOLOGUES**

- Nom / Prénom :
- Date de naissance :
- Employeur actuel et fonction exercée depuis le (*date*) :

- Adresse :

- Téléphone :
- Courriel professionnel et / ou courriel personnel :

- Si membre d'une Société membre d'EUROTOX autre que la SFT, indiquez laquelle :

- Déjà inscrit.e sur une liste analogue (ex., DABT, autre Société savante) : OUI NON
Si oui, précisez laquelle :

- Si connue, date de la première inscription sur la liste Eurotox des Toxicologues (celle-ci figure sur le certificat émis par Eurotox) :

- Qualifications complémentaires en toxicologie obtenues ou formations suivies depuis la première inscription / le précédent renouvellement [indiquer diplôme(s) obtenu (s), date d'obtention, université ou institution) :

- Nombre de contributions significatives en toxicologie (publications, enseignements, distinctions, présentations lors de congrès, participation à des groupes d'expertises collectives...) [Fournir le détail dans une annexe si manque d'espace]

- Références professionnelles : indiquer le nom, le numéro de téléphone et l'adresse e-mail de deux à trois personnes (ERT, DABT ou expérience équivalente) de sociétés différentes pouvant attester des qualifications professionnelles du demandeur et de son activité professionnelle en cours :

- Référence 1 :

- Référence 2 :

- Référence 3 :

- Frais d'étude du dossier d'inscription [non remboursables en cas de refus d'inscription] :

Membre SFT à jour de cotisation annuelle : **90 €**

Membre EUROTOX (non adhérent SFT) : **110 €**

- Mode de règlement :

Par chèque (libellé à l'ordre de la SFT)

Par carte bancaire via un lien de paiement envoyé depuis la plateforme AssoConnect après dépôt et validation des documents déposés.

Virement
Compte BNP Paribas Paris Gare du nord
Code Banque : 30004
Code Guichet : 00811
N° Compte : 00010167227
Clé RIB : 80

Virement
international
IBAN : FR76 3000 4008 1100 0101 6722 780
BIC SWIFT : BNPAFRPPGN

Je demande ma réinscription sur la liste EUROTOX des Toxicologues. Par cette demande de réinscription, je m'engage à exercer ma profession selon les règles de l'éthique et les recommandations nationales, européennes et internationales. Ma signature implique mon accord avec les règles édictées par la Société Française de Toxicologie (SFT) et EUROTOX. J'ai pris connaissance que cette inscription est valable pour 5 ans¹ et qu'elle implique de demeurer adhérent.e et de cotiser à la SFT pendant le même nombre d'années.

Date :

Signature (précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

¹ L'inscription est valable pour une période de cinq ans. Sa validité peut être prolongée pour une durée supplémentaire de cinq ans sur demande écrite de l'intéressé.e. L'inscription devient caduque si, à l'expiration du délai de cinq ans, aucune demande de renouvellement n'est envoyée à la commission dans un délai raisonnable.

LISTE DES PIÈCES ET JUSTIFICATIFS À JOINDRE AU DOSSIER MATÉRIEL OU DÉMATÉRIALISÉ

- Dans tous les cas :
 - le présent formulaire de demande de renouvellement d'inscription dûment rempli ;
 - un extrait de casier judiciaire n° 3 datant de moins de trois mois. Cette demande peut être faite gratuitement en ligne sur le site <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/> ;
 - un *curriculum vitae* détaillant principalement les changements principaux intervenus dans la vie professionnelle du demandeur depuis la première inscription / le précédent renouvellement ;
 - une copie des diplômes obtenus ou des attestations de stage(s) et / ou des formation(s) suivi(s) dans le domaine de la toxicologie depuis la première inscription / le précédent renouvellement ;
 - une attestation de l'employeur confirmant l'emploi du demandeur dans la fonction mentionnée dans ce formulaire (pour les travailleurs indépendants, justificatif correspondant, extrait Kbis par exemple).

- Si cela s'applique :
 - la liste des publications et ouvrages dont le demandeur est auteur ou co-auteur ;
 - les justificatifs de participation à des groupes d'expertises collectives ;
 - les justificatifs d'intervention dans des congrès.

- En cas d'envoi du dossier par voie postale :
 - le chèque ou le justificatif de règlement des frais d'étude du dossier.

- En cas de non-adhésion à la SFT :
 - une attestation d'adhésion à une autre Société membre d'Eurotox ou d'inscription sur une liste analogue.